

**Séance du 20 MAI 2021 (09h30)**  
**Salle Etable-La Lombardière**

Nombre de membres titulaires : 34  
En exercice : 36  
Présents : 20  
Votants : 28  
Convocation et affichage : 10/05/2021  
Président de séance : Monsieur Simon PLENET  
Secrétaire de séance : Monsieur Christian FOREL

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Damien BAYLE, Brigitte BOURRET, François CHAUVIN, Christophe DELORD, Christian FOREL, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, William PRIOLON, Yves RULLIÈRE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Gilles DUFAUD (pouvoir à Laurent MARCE), Laurence DUMAS (pouvoir à Yves RULLIÈRE), Virginie FERRAND (pouvoir à Damien BAYLE), Yves FRAYSSE (pouvoir à Denis SAUZE), Thierry LERMET (pouvoir à Denis SAUZE), Danièle MAGAND (pouvoir à François CHAUVIN), Dominique MAZINGARBE (pouvoir à Simon PLENET), Martine OLLIVIER (pouvoir à René SABATIER).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Denis HONORE, Camille JULLIEN

**BC-2021-167 - ADMINISTRATION GENERALE - APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU BUREAU COMMUNAUTAIRE - SEANCES DU 21 JANVIER - 25 FEVRIER ET 25 MARS 2021**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** les Procès-Verbaux des Bureaux Communautaires des 21 Janvier, 25 Février et 25 Mars 2021,

**CHARGE** Monsieur le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-168 - ADMINISTRATION GENERALE - LOCATION - TARIFS DE LOCATION DES SALLES EJM 2021 - SALLES DE L'ESPACE JEAN MONNET**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**FIXE** les tarifs d'occupation de l'Espace Jean Monnet tels que mentionnés en annexe de la présente délibération,

**APPROUVE** les conditions de mise à disposition telles que mentionnées dans le tableau ci-dessous,

**PRÉCISE** que ces tarifs sont applicables pour toute réservation réalisée à compter du 01 juin 2021,

**AUTORISE**, Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier, et le/la charge de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**ANNONAY RHÔNE AGGLO**  
**ESPACE JEAN MONNET**  
**TARIFS 2021**  
**RESIDANT SUR LE TERRITOIRE D'ANNONAY RHÔNE AGGLO**  
**TVA à 20 %**

DESIGNATION DES LOCAUX	TARIF H.T. Journée	TARIF TTC Journée	TARIF H.T. Moins de 3h	TARIF TTC Moins de 3h
<b>LOCATION DU REZ-DE-CHAUSSEE</b>				
Étable	420,83	505,00	200,00	240,00
Local cuisine + Aire Centrale	339,17	407,00		
<b>LOCATION DU PREMIER ETAGE</b>				
Aire Centrale	266,67	320,00	149,17	179,00
Halle aux Muletiers	527,50	633,00	235,83	283,00
Halle aux Muletiers + Aire Centrale	787,50	945,00	378,33	454,00
Salle modulable n°1	228,00	265,60	104,00	124,80
Salle modulable n°2	115,00	138,00	52,00	62,40
Salle modulable n°3	190,00	228,00	86,00	103,20
3 Salles Modulables	527,50	633,00	235,83	283,00
3 Salles Modulables + Aire Centrale	787,50	945,00	378,33	454,00
Location Premier étage complet Aire centrale/halle aux muletiers/3 salles modulables (50% de réduction à partir du 2ème jour)	850,00	1 020,00		
<b>ENSEMBLE DES LOCAUX</b>				
Location Espace Complet Jean Monnet Aire centrale/halle aux muletiers/3 salles modulables/étable/cuisine/ Parc de la Lombardière (50 % de réduction à partir du 2ème jour)	1 200,00	1 440,00		
<b>PAVILLONS EXTERIEURS</b>				
Pavillon 2 (eau + électricité)	68,33	82,00		
Pavillon 3 (eau + électricité)	101,67	122,00		
L'ensemble des Pavillons (eau + électricité)	153,33	184,00		
<b>FORFAIT TECHNIQUE (mise à disposition du matériel + chauffage + électricité)</b>				
Forfait par salle pour mise à disposition	87,50	105,00	60,83	73,00
Forfait Premier étage complet pour mise à disposition Aire centrale/halle aux muletiers/ 3 salles modulables	262,50	315,00	180,83	217,00
Forfait Espace Complet pour mise à disposition Aire centrale/halle aux muletiers/ 3 salles modulables/étable/cuisine	350,00	420,00	300,00	360,00
Vidéoprojecteur	20,00	24,00	10,00	12,00

Si occupation du parc de la Lombardière avec application entrées payantes, 5 % des recettes seront prélevées avec un plafond de 300 euros.

**ANNONAY RHÔNE AGGLO**  
**ESPACE JEAN MONNET**  
**TARIFS 2021**  
**RESIDANT HORS DU TERRITOIRE D'ANNONAY RHÔNE AGGLO**  
**TVA à 20 %**

DESIGNATION DES LOCAUX	TARIF H.T. Journée	TARIF TTC Journée	TARIF H.T. Moins de 3h	TARIF TTC Moins de 3h
<b>LOCATION DU REZ-DE-CHAUSSEE</b>				
Étable	508,33	610,00	231,67	278,00
Local cuisine + Aire Centrale	397,50	477,00		
<b>LOCATION DU PREMIER ETAGE</b>				
Aire Centrale	305,83	367,00	164,17	197,00
Halle aux Muletiers	628,33	754,00	270,83	325,00
Halle aux Muletiers + Aire Centrale	892,50	1 071,00	414,50	497,40
Salle modulable n°1	275,00	330,00	120,00	144,00
Salle modulable n°2	140,00	168,00	60,00	72,00
Salle modulable n°3	230,00	276,00	100,00	120,00
3 Salles Modulables	628,33	754,00	270,83	325,00
3 Salles Modulables + Aire Centrale	892,50	1 071,00	414,50	497,40
Location Premier étage complet Aire centrale/halle aux muletiers/3 salles modulables (50% de réduction à partir du 2ème jour)	1 000,00	1 200,00		
<b>ENSEMBLE DES LOCAUX</b>				
Location Espace Complet Jean Monnet Aire centrale/halle aux muletiers/3 salles modulables/étable/cuisine/Parc de la Lombardière (50% de réduction à partir du 2ème jour)	1 400,00	1 680,00		
<b>PAVILLONS EXTERIEURS</b>				
Pavillon 2 (eau + électricité)	85,00	102,00		
Pavillon 3 (eau + électricité)	128,33	154,00		
L'ensemble des Pavillons (eau + électricité)	170,00	204,00		
<b>FORFAIT TECHNIQUE (mise à disposition du matériel + chauffage + électricité)</b>				
Forfait par salle pour mise à disposition	87,50	105,00	60,83	73,00
Forfait Premier étage complet pour mise à disposition Aire centrale/halle aux muletiers/ 3 salles modulables	262,50	315,00	180,83	217,00
Forfait Espace Complet pour mise à disposition Aire centrale/halle aux muletiers/ 3 salles modulables/étable/cuisine	350,00	420,00	300,00	360,00
Vidéoprojecteur	20,00	24,00	10,00	12,00

Si occupation du parc de la Lombardière avec application entrées payantes, 5 % des recettes seront prélevées avec un plafond de 300 euros.

**BC-2021-169 - DEVELOPPEMENT HUMAIN - SAISON CULTURELLE EN SCENES**  
**- CONVENTION AVEC L'OFFICE DE TOURISME ARDECHE GRAND AIR**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**VU** le projet de convention ci-annexé,

**APPROUVE** le projet de convention, ci-annexé, relatif au fonctionnement du partenariat entre l'Office de tourisme Ardèche Grand Air et Annonay Rhône Agglo pour sa saison culturelle En Scènes,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-170 - DEVELOPPEMENT HUMAIN - SAISON CULTURELLE EN SCÈNES - CONVENTION TYPE AVEC LES COMITES D'ENTREPRISES**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**VU** la convention-type ci-annexée,

**APPROUVE** la convention-type ci-annexée portant sur la mise en place et le fonctionnement des conventions de partenariat entre les comités d'entreprises et Annonay Rhône Agglo pour sa saison culturelle En Scènes,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute convention de partenariat avec des comités d'entreprises pour la saison culturelle En Scènes,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-171 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT-CONVENTION DE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT LIANT ANNONAY RHONE AGGLO ET LE SDIS 07 POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS A SAINT ROMAIN D'AY**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** les termes de la convention de subvention d'équipement entre Annonay Rhône Agglo et le SDIS 07,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge de toutes les démarches à cet effet.

**BC-2021-172 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - AIDES TPE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - AIDES DIRECTES A LA MODERNISATION ET A LA CREATION DES ENTREPRISES ARTISANALES ET COMMERCIALES AVEC POINT DE VENTE ET VITRINES**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** l'octroi des subventions aux entreprises susmentionnées, conformément au tableau ci-dessus, pour un montant maximum de 14.496,00 €, sous réserve du vote du budget 2021,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération,

**CHARGE** Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-173 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - ECONOMIE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS TRIENNALE (2021-2023) AVEC LA FEDERATION DES COMMERÇANTS, ARTISANS CANTON VIE ENSEMBLE**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** les termes de la convention ci-annexée,

**ATTRIBUE** une subvention de 6500 euros à l'association Canton Vie Ensemble pour l'année 2021 ,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes les pièces se rapportant à la présente délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-174 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - ECONOMIE-SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION INITIACTIVE 26-07 ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** les termes de la convention ci-annexée,

**ATTRIBUE** une subvention calculée sur la base de 0,45 centimes d'euros par habitant (la population de référence est la population INSEE au 1<sup>er</sup> janvier de l'année concernée) à l'association Initiative 26-07.

**AUTORISE** Monsieur le Président ou l'élu en charge du dossier, de signer toutes les pièces se rapportant à la présente délibération.

**CHARGE** Monsieur le Président ou l'élu en charge du dossier, de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-175 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - HABITAT - SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIENNALE AVEC L'ADIL 26 RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN OUTIL WEB D'OBSERVATION DES COPROPRIETES (OLHAF)**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** les termes de la convention relative à la mise en place d'un outil Web d'observation des copropriétés sur le territoire d'Annonay Rhône Agglo ci-annexée,

**CONFIE** à l'ADIL le déploiement et le portage de l'application « OLHAF copropriétés » sur le périmètre d'Annonay Rhône Agglo, pour au moins 3 ans,

**S'ENGAGE** à verser 11 292 € à l'ADIL pour la conception et la maintenance du dispositif d'observation « OLHAF copropriétés » pour une première période de 3 ans (2021 – 2022 – 2023),

**SOLLICITE** les aides de l'Anah au titre de l'ingénierie de l'OPAH-RU du cœur de ville historique d'Annonay,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou l'élu en charge du dossier à signer la convention et toutes les pièces se rapportant à ce dossier,

**CHARGE** Monsieur le Président ou l' élu en charge du dossier de toutes démarches utiles à l' exécution de la présente délibération.

**BC-2021-176 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - HABITAT-LANCEMENT D'UNE ETUDE PRE-OPERATIONNELLE POUR LA DEFINITION ET LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE REDRESSEMENT SUR LA COPROPRIETE BEAUREGARD A ANNONAY - DEMANDE DE SUBVENTION A L' ANAH**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
Après en avoir délibéré, et à l' unanimité

**SOLLICITE** l' ANAH pour le financement de cette étude pré-opérationnelle,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier et le **CHARGE** d' effectuer toutes les démarches nécessaires à l' exécution de la présente délibération.

**BC-2021-177 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - DEVELOPPEMENT DURABLE- ESPACE NATUREL SENSIBLE CANCE ET AY - SIGNATURE DE LA CONVENTION ARDECHE NATURE POUR L' ANNEE 2021 ENTRE ANNONAY RHONE AGGLO ET LE DEPARTEMENT DE L' ARDECHE**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
Après en avoir délibéré, et à l' unanimité

**VALIDE** le programme d' actions 2021 sur l' ENS Cance et Ay,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou l' élu en charge du dossier, à signer la convention Ardèche Nature avec le Département de l' Ardèche pour la mise en oeuvre de ce programme d' actions et toute pièce se rapportant à la présente délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou l' élu en charge du dossier, à solliciter les aides du Département pour l' engagement des opérations avant le 15 octobre de l' année,

**MANDATE** Monsieur le Président, ou l' élu en charge du dossier, pour prendre toutes décisions se rapportant à ce dossier dans la limite des inscriptions budgétaires votées en Conseil Communautaire,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou l' élu en charge de ce dossier, à solliciter des subventions complémentaires auprès de l' Europe, de l' Etat et de la Région,

**CHARGE** Monsieur le Président, ou l' élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l' exécution de la présente délibération.

**BC-2021-178 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - DEVELOPPEMENT DURABLE - FORET-BOIS - RENOUELEMENT DE LA CHARTE PARTENARIALE "BOURSE FONCIERE FORESTIERE DE L' ARDECHE"- B2F07 - 2021-2023**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
Après en avoir délibéré,

**Par 30 voix votant pour**

**Ne prenant pas part au vote :**  
René SABATIER

**APPROUVE** l' adhésion à la charte partenariale « bourse foncière forestière de l' Ardèche 2021-1023 »,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la charte ci-annexée et toute pièce se rapportant à la présente délibération,

**MANDATE** Monsieur le Président, ou son représentant, pour prendre toutes décisions se rapportant à ce dossier,

**CHARGE** Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-179 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - VIA FLUVIA - REALISATION DE LA VIA FLUVIA ENTRE VISSENTY (ANNONAY) ET LE LAC DE VERT (VERNOSC-LES-ANNONAY) : CONTRAT D'ASSISTANCE ET DE MAITRISE D'ŒUVRE AVEC LE SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT D'EQUIPEMENT ET D'AMENAGEMENT DE L'ARDECHE**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**VALIDE** la proposition de contrat d'assistance et de maîtrise d'œuvre, ci-annexée,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat correspondant avec le SDEA,

**CHARGE** Monsieur le Président, ou son représentant, d'effectuer toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-180 - RESSOURCES - CONTRAT DE PROJET SERVICE EAU SCHEMA INTERCOMMUNAL DE L'EAU**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**AUTORISE** la création d'un emploi non permanent pour le service gestion de l'eau, sous forme d'un contrat de projet d'une durée de 2 ans avec possibilité de reconduction expresse en fonction de la durée des missions, dans la limite de 6 ans de contrat au total

**DIT** que l'emploi créé correspondra au cadre d'emploi d'ingénieur territorial avec une rémunération basée sur la grille indiciaire de ce cadre d'emploi et un régime indemnitaire correspondant à l'emploi de chargé de mission,

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à procéder au recrutement et signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération

**Fait à Davézieux, le 20/05/21**

**Pour extrait certifié conforme au registre  
des délibérations du BUREAU COMMUNAUTAIRE  
Le Président**

**Simon PLENET**



Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées ceci, après leur dépôt auprès des services du Contrôle de Légalité.

Affiché le 27/05/2021 en vertu de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

